

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 2 juillet 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, maire.

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Michel ESCOFFIER, Séverine LIETSCH, Eric BOUVARD, Véronique BENEZECH, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Philippe COMBET, Hélène BONETTI, Coralie PERSIANI, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Axel BACHELARD, Gaëlle CHAMBARD

Pouvoirs : Christian JEAN à Adeline ANCENAY, François POIRIER à Coralie PERSIANI, Florian WAGNIER à Séverine LIETSCH, Alexandre DONABEDIAN à Jean-Pierre BARLET

Absents excusés : Alain JOUBERT

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 23/06/2026

Délibération n° 2026-58 Modification du règlement de service de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) concédé

Monsieur le Maire rappelle que le service périscolaire et extrascolaire de la commune est, en partie, délégué par contrat de concession à l'association Alfa3a.

Le règlement intérieur de la structure doit être actualisé pour l'année scolaire 2026-2027 afin de tenir compte de nouveaux impératifs ou contraintes dans l'organisation du service.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-000-210002041-20260702-20250-DE

Les modifications portent sur les points suivants :

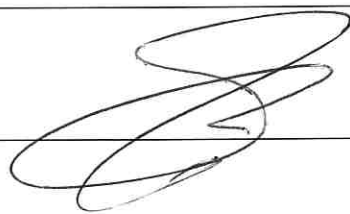
1. **Conditions d'âge (Article 1.1) :** Accueil des enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans et demi sur les temps périscolaires du matin et du soir avec la mise en place d'un projet d'accueil spécifique.
2. **Calendrier des inscriptions (Article 2.1) :** Fixation de périodes de réservation pour chaque période de vacances scolaires et pour les mercredis.
3. **Délais de règlement des factures (Article 2.5) :** délai de règlement au 15 du mois suivant à défaut blocage de l'espace famille
4. **Mise en place d'une journée pédagogique le 30/08/2027**
5. **Modalités de facturation (Article 3.4) :** Clarification des bases forfaitaires pour la journée complète (9h00 à 17h00 avec repas), la demi-journée du matin (base minimale de 4 heures) et l'après-midi à compter de 12h00.
6. **Frais pour goûter oublié (Article 3.5) :** Création d'une pénalité financière forfaitaire de 1 € facturée aux familles en cas de goûter oublié sur le temps périscolaire.
7. **Refus des chèques bancaires comme moyens de paiement (article 3.5)**
8. **Cadre disciplinaire, comportements inadaptés et protocole d'exclusion (Articles 5.3 et 5.4) :** Formalisation d'une procédure graduée face aux comportements perturbant la structure ou mettant en danger la sécurité d'autrui et mise en place d'un protocole d'exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits, avec possibilité de suspension immédiate à titre conservatoire en cas de danger immédiat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve les modifications apportées au règlement intérieur de l'ALSH concédé géré par l'association Alfa3a pour l'année scolaire 2026-2027

Article 2 : Dit que ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2026.

A Montanay, le 6 juillet 2026

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, Patrice COEURJOLLY
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,
Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Mise en ligne le : 8 67 / 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-069-2169 02841-2026 07 02-20258-DE